



# L'ECHO DE GRAVETTE

## 2013

### Dragage du Port de Gravette L'enquête publique prescrite par le Préfet

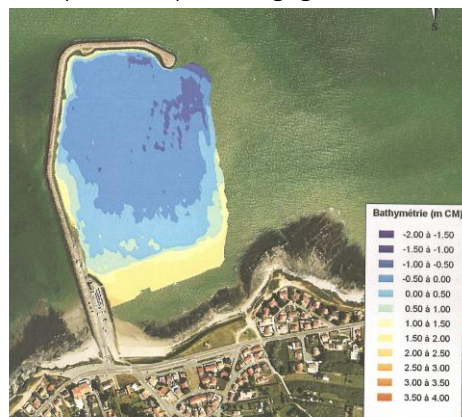
Le Préfet de Loire-Atlantique a prescrit l'enquête publique préalable à l'autorisation de dragage et de rejet des déblais de dragage du port. L'enquête se déroulera du 8 janvier au 8 février 2013. Nous espérons pouvoir rejeter au même endroit qu'en 2005 (au sud-ouest de la bouée de Gravatte, à 600m du port). Cette opération est prévue **au cours de l'hiver 2013/2014**.

Une nouvelle mesure de bathymétrie devra être faite avant les travaux afin de quantifier le volume de sédiments à draguer. Il est difficile aujourd'hui d'estimer le coût total, dès que les choses se préciseront nous ne manquerons pas d'en informer les usagers.

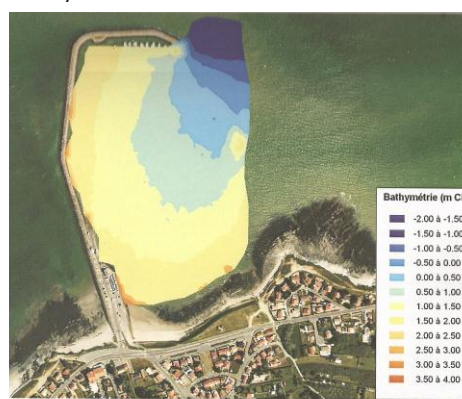
Les opérations dragages nous permettront de vérifier et de remettre en état les amarrages de chaînes sur les corps morts et de contrôler ces derniers. Cette opération est indispensable pour assurer la meilleure sécurité aux bateaux des usagers.

Les figures ci-contre vous donnent une idée des côtes de profondeurs (en haut après le dévasage de 2005 et en bas en 2011).

Bathymétrie après dragage de 2005



Bathymétrie relevée en 2011



### Suite des Etudes pour la restructuration du Port



Après les présentations des quatre scénarios issus des bureaux d'études, aux différentes assemblées (Conseil Portuaire, Comité de Pilotage, CLUPP), le Conseil Municipal après en avoir délibéré a opté pour la solution (4) présentant le coût le plus faible (~5M€) mais sans protection du plan d'eau.

Le bureau d'études va pouvoir continuer ses investigations sur les bases de ce scénario n°4 en tenant compte des remarques qui lui ont été transmises. Le Conseil Municipal a aussi validé l'idée d'un port à sec, en retrait du port sur le secteur du Lottreau

Le scénario comprend entre autre l'agrandissement du terre-plein afin d'accueillir plus de services (parking, aire de carénage, transit port à sec,...).

*L'équipe portuaire, l'adjoint au Maire en charge du port  
vous souhaitent une très bonne année 2013.*

# Informations pratiques

## Budget 2013

Le budget prévisionnel 2013 présenté au Conseil Portuaire le 11 décembre a été voté par le Conseil municipal le 17 décembre 2012. Ce budget ne comporte pas de nouveaux équipements. La prévision du dévasage induit une augmentation des achats (Fabrication de corps-morts, approvisionnement de chaînes, manilles et émerillons).

## Réfection de la digue suite à la tempête de 2009

Ces travaux ont été terminés avant la saison 2012. Maintenant la digue est entièrement confortée sur toute sa longueur.

## Appels d'urgence

N'oubliez pas que pour les secours en mer le n° 1616 n'est plus en usage et a été remplacé par le **112**  
Le canal **16 à la VHF** doit toujours être privilégié  
N° du CROSSA : **02 97 55 35 35**  
N° de la SNSM locale : 02 40 82 01 54  
Capitainerie de Gravette : 02 40 21 56 09 et en saison VHF canal 9

## Taille des poissons

En cours d'année 2012, les autorités ont modifié le tableau des **tailles poissons et crustacés**. Respectez bien ces tailles, les contrôles sont fréquents et n'oubliez pas de couper le bord de la nageoire caudale du poisson dès la sortie de l'eau.

## Amarrages des bateaux

Il est malheureusement utile de rappeler à tous les principes d'amarrages à respecter, ces principes sont imagés « grandeur réelle » à gauche de l'entrée de la capitainerie.

Le respect de ces principes évitera des accidents et des dommages à vos bateaux.



Chaque usager d'un emplacement est responsable du montage de ses amarres sous la bouée mis à sa disposition, il lui appartient donc aussi de les récupérer en fin de saison.

**Lors de l'entretien hivernal systématique de tous les mouillages, les amarres restantes seront démontées et éliminées.**

## Vitesse à l'intérieur des ouvrages

Nous vous rappelons que la vitesse est réglementée dans les ouvrages portuaires (code général des ports). Le respect de cette indication permet le bien-être de tous et évite des chavirages d'annexes.

Dans l'enceinte de Gravette et au Cormier cette vitesse est de **3 nœuds maximum** (5,5 Km/h).

## Identifications des Annexes

Nous vous rappelons que les annexes doivent être identifiées : nom et n° du bateau et la mention ANX,

- (ex : **MONBATEAU, SN 123 456, ANX**)

Mais aussi que l'emplacement (rack ou parking) que vous avez choisi doit comporter une marque précisant : nom, n° du bateau

- (ex : **MONBATEAU, SN 123 456**)

Ceci facilitera la tâche des agents pour repérer les annexes abandonnées et libérer de la place.

## Règlement des places de mouillage

Comme l'an passé, chaque usager du port à la possibilité de régler la location de son emplacement :

- soit en 1 fois avant fin janvier
- soit par prélèvement automatique les (10 février, 10 avril, 10 juin)

Les personnes faisant ce 2ème choix, **pour la première fois**, doivent remplir les formulaires et nous les faire parvenir impérativement avant le 20 janvier 2013 (aucune demande ne sera prise en compte après cette date).

**Les usagers déjà prélevés automatiquement l'an dernier n'ont rien à faire de plus.**

## Horaires de la Capitainerie

<b>Basse saison</b>	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai Octobre, Novembre, Décembre	8h00/12h30-13h30/17h00 <b>Du lundi au vendredi</b>
<b>Haute saison</b>	Juin et Septembre	8h00/12h30-13h30/18h00 <b>du lundi au samedi</b>
<b>Haute saison</b>	Juillet et Août	8h00/12h30-13h30/18h00 <b>du lundi au dimanche</b>